

Préavis municipal N°21/24 sur la gestion et les comptes 2023

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité vous présente son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2023.

GESTION

La Municipalité a siégé à 41 reprises en 2023. Elle a participé aux assemblées des organismes régionaux dont la Commune fait partie ainsi qu'aux séances de travail organisées par la Préfecture. Elle a répondu régulièrement aux diverses demandes de renseignements et fourni les données nécessaires aux statistiques demandées par l'Etat.

Elle n'a pas utilisé les diverses autorisations légales déléguées par le Conseil général en début de législature.

COMPTES 2023

Le budget 2023 prévoyait des recettes de	CHF	3'550'490.00
Des dépenses de	CHF	3'624'910.00
Soit une perte présumée de	CHF	74'420.00
Les comptes 2023 présentent les résultats suivants :		
Recettes	CHF	3'883'389.31
Dépenses	CHF	3'808'394.02
Soit un bénéfice de	CHF	74'995.29

Les amortissements obligatoires se montent à CHF 187'643.85. Des amortissements complémentaires pour CHF 186'403.37 ont été effectués. Par ailleurs, une recette supplémentaire de CHF 25'000.- provenant d'un fond de réserve a été comptabilisée dans le seul but de diminuer ce fond.

La situation 2023 est positive principalement grâce à deux améliorations comptables en faveur de notre commune. Premièrement une diminution de CHF 88'813.- de la péréquation cantonale puisque le coût projeté était de CHF 1'250'812.- et les chiffres effectifs provisoires qui nous ont été communiqués par le canton sont de CHF 1'161'999.-. Deuxièmement, l'impôt sur le revenu personnel a rapporté CHF 304'197.19 de plus qu'en 2022, soit 18% de plus, en grande partie conséquence de rattrapage d'imposition.

Résumé des chiffres et principales différences par rapport au budget 2023 et au compte 2022 :

1. Administration

Le budget prévoyait un excédent des charges de CHF 511'450,00 Le solde négatif est de CHF 524'646,35

Les traitements des Autorités ont été similaires aux coûts de 2022. Les activités sont restées nombreuses avec plusieurs projets qui ont nécessité des suivis et des imprévus qui se sont glissés dans les affaires courantes, comme la pollution de l'eau du côté du VD8.

Les taxes de séjour ont été de CHF 83'606,70, soit plus importantes qu'anticipé, mais similaires à 2022 grâce à une contribution à nouveau importante du VD8 d'un montant de CHF 70'287.-.

Les contributions aux transports publics ont été de CHF 154'158,90, soit un peu moins que budgété, mais CHF 10'017,35- supérieurs à 2022.

2. Finances

Le budget prévoyait un excédent des revenus de CHF 1'971'700,00 Le solde positif est de CHF 2'118'797,19

Les rentrées fiscales ont été meilleures que prévues de près de CHF 150'000.-. C'est surtout grâce aux impôts sur le revenu personnel qui sont de CHF 112'765.- supérieurs aux recettes projetées. Surtout, c'est CHF 304'197.- de plus qu'en 2022, soit 18% d'augmentation. L'impôt sur les taxations définitives se révélant supérieur aux calculs d'acomptes.

Les autres chiffres ont été assez conformes aux projections faites dans le budget. Les fortes baisses de recettes anticipées en lien avec les transactions immobilières ont été confirmées et même dépassées de plus de CHF 40'000.-. Par rapport aux comptes 2022, c'est un total de CHF 143'330,20 de recettes en moins pour les deux postes liés aux transactions immobilières, soit CHF 91'648,35 de moins sur les droits de mutation et CHF 51'681,85 de moins sur les impôts sur les gains immobiliers.

Un prélèvement de CHF 25'000.- sur le fond de réserve pour débiteurs douteux a été introduit dans les recettes afin de diminuer le montant de ce fond considéré comme trop élevé au vu des risques actuels. Ce fond est ainsi maintenant de CHF 120'000.-, ce qui est encore largement suffisant.

3. Domaines et bâtiments

Le budget prévoyait un excédent des revenus de CHF 87'840,00 Le solde négatif est de CHF 12'200,75

Un changement de locataire a eu lieu au Petit Collège dans l'appartement de 4,5 pièces. La Municipalité en a profité pour effectuer les assainissements nécessaires. En conséquence les coûts d'entretien ont été plus élevés que projetés de CHF 13'001,70 et les revenus moins élevés puisque des loyers n'ont pu être encaissés. Pour compenser en partie ces pertes, un prélèvement de CHF 10'000.- a été effectué sur le fond de rénovation.

Les comptes positifs de cette année ont permis d'effectuer la totalité de l'amortissement du refuge, qui a été passé en patrimoine administratif, soit un amortissement supplémentaire de CHF 125'883,42.

4. Travaux

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	230'910,00
Le solde négatif est de	CHF	293'569,17

Deux amortissements supplémentaires ont été effectués. Le premier de CHF 48'519,95 couvre l'ensemble des coûts de la modération de vitesse à la rue de Champ-Pittet. Le deuxième de CHF 12'000.- correspond à des corrections d'amortissement sur le poste au bilan « Route Chemin de Noréaz ».

Des travaux non prévus initialement ont été entrepris pour adapter la STAP aux risques de délestage annoncés par la Confédération dans le cadre du plan d'urgence d'économie d'électricité. Pour ce faire, la réhabilitation d'un bassin de stockage a été effectuée engendrant des frais de matériel et d'exploitation supplémentaires correspondant à un surplus de CHF 37'635,08 par rapport au budget.

La participation aux charges de la STEP d'Yverdon a été plus importante que prévue de CHF 6'024,80, conséquence de volume traité plus important.

Les charges totales dépassant les recettes pour la rubrique 46 Epuration/Egoûts, ce sont CHF 58'564,76 qui ont été prélevés sur le fond de réserve afin d'équilibrer les comptes conformément à la réglementation d'autofinancement pour cette rubrique.

Les prestations de service de CHF 35'314.80- dans la rubrique 47 « Cours d'eau » correspondent principalement à des coûts de projet d'études pour la renaturation du ruisseau des Biolettes. Cette renaturation étant quasiment entièrement financée par le Canton, l'essentiel de ce montant sera rétrocédé à la commune par le canton ultérieurement.

5. Instruction publique et cultes

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	488'000,00
Le solde négatif est de	CHF	453'459,95

Les coûts sont légèrement inférieurs à ceux projetés, mais sont très similaires à ceux de 2022 autant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire.

6. Police

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	159'800,00
Le solde négatif est de	CHF	136'136,19

Les coûts de service de police sont similaires à 2022. Un montant nettement plus élevé que prévu pour les amendes a été constaté, conséquence essentiellement d'infractions aux règles de parcage sur le parking du gymnase.

7. Sécurité sociale

Le budget prévoyait un excédent des charges de CHF 743'800,00 Le solde négatif est de CHF 623'789,40

La facture sociale pour la Commune est donc nettement moins élevée qu'anticipée. La diminution de charges est le résultat d'une participation à la cohésion sociale de la péréquation cantonale de CHF 115'561,00 inférieures à ce que le Canton nous avait demandé de prévoir.

Les charges liées au réseau d'accueil ont été supérieures de CHF 18'906.35 par rapport à 2022 correspondant à une augmentation de la consommation par les familles de la commune. De plus la Municipalité ayant étendu en cours d'année les prestations afin de contribuer au coût de la Cure d'air pour les enfants de notre commune, ce sont CHF 4'130.00 qui se sont ajoutés.

8. Services industriels

Le budget prévoyait un excédent des revenus de	CHF	0.00
Le solde est de	CHF	0.00

Afin que le solde soit à CHF 0.00, comme cela se doit dans cette rubrique, CHF 61'935,51 ont été prélevés du fond de réserve.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

vu le préavis de la Municipalité,

entendu le rapport de la commission de gestion et finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article premier : Les comptes communaux de l'année 2023 sont adoptés.

Article 2: Décharge est donnée à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

La Secrétaire :

S. DI DARIO

La Syndique

C. PEGUIRON